

## 1. OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SARL LOMAEELLE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Tresse à savons, savons, plâtres, sachet lavandin, bougies et objets de décoration. Toute prestation accomplie par la société SARL LOMAEELLE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## 2. COMMANDE – OUVERTURE DE COMPTE

Toute commande ne sera prise en considération qu'après confirmation de notre part, par mail, sous 3 jours ouvrés dès réception de la commande. Nous nous réservons le droit d'annuler toutes les commandes, non conformes ou douteuses, ainsi que celles issues d'un client avec lequel il existerait un quelconque litige. Toute commande passée par un autre moyen que le courrier postal ou email, devra faire l'objet d'un bon pour accord de l'email de confirmation de commande. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat, en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit, de force majeure et, notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie ou autres catastrophes naturelles et d'une manière générale tous événements ne permettant pas la bonne exécution de la commande.

### PREMIÈRE COMMANDE

Toute première commande sera exécutée en paiement comptant. Dès réception du paiement la commande sera mise en préparation.

### PRIX

Les prix de nos produits s'entendent en Euros, hors taxes hors frais de port. Les frais de port et formalités sont à la charge exclusive des clients.

### QUANTITÉ MINIMUM

L'unité de conditionnement est de 6 par modèle. Les commandes sont donc des multiples de 6.

### OUVERTURE DE COMPTE

Le client devra nous fournir tous les références bancaires et commerciales de son entreprise, nécessaires à la mise en place des conditions de livraison et de facturation.

Commande minimum d'ouverture de compte 250 € HT

## 3. PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société SARL LOMAEELLE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## 4. RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société SARL LOMAEELLE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## 5. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## 6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bleue;
- soit par virement;
- soit par LCR (montant minimum 300 euros)

Lors de l'enregistrement de la commande, le solde devant être payé selon les modalités suivantes :

- comptant à la première commande,
- à 30 jours, à compter de la réception de la marchandise

## 7. RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société SARL LOMAEELLE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

#### 8. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SARL LOMAEELLE.

#### 9. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société SARL LOMAEELLE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société SARL LOMAEELLE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

#### 10. LIVRAISON

La livraison est effectuée :

soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;

soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;

soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. En général le délai est de 2 à 5 semaines maximum.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

l'allocation de dommages et intérêts ;

l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

#### FRAIS DE PORT

Franco de port France métropolitaine dès 500 € HT.

En deçà, prix de livraison selon les tarifs en vigueur par les transporteurs ( Chronopost, ups, colissimo, dhl, etc.)

#### 11. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société SARL LOMAEELLE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### 12. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nîmes.